

REGLEMENTATION Ronde des lacs 2014

(Document à nous retourner avant le 15 mai 2014)

1. « **La Ronde des Lacs** » n'est pas une manifestation sportive. Il n'y a ni classement, ni vitesse imposée, ni contrôles de passages. Elle fait l'objet d'un droit financier pour l'organisation
2. L'**initiateur** de la randonnée limite le nombre de participants à 200 et se réserve le droit de refuser toute inscription sans justification, moyennant une information par courrier ou par téléphone.
3. **Tout participant** ne se conformant pas au présent règlement sera obligatoirement exclu. Cette exclusion pourra être réalisée au départ ou en cour de randonnée.
4. **Les véhicules** doivent être immatriculés, assurés en conformité avec le code de la route. Le propriétaire du véhicule devra être assuré, vis-à-vis des dommages qu'il pourrait occasionner à des tiers. Le niveau sonore des véhicules, l'absence d'organes homologués (clignotants, rétroviseurs, klaxon, pneus FIM, casque...) n'engagent en aucun cas l'initiateur de la randonnée. Il est néanmoins rappelé, qu'en règle générale, la conformité des engins vis-à-vis des législations en vigueur, reste le domaine de chacun.
5. **Un contrôle administratif** sera effectué avant le départ (carte grise, assurance, permis de conduire), les 7 et 8 juin. La liste nominative finale des participants sera consignée par écrit.
6. **L'itinéraire proposé** emprunte des voies, chemins et sentiers ouverts à la circulation et pour lesquels il n'existe pas de restrictions de circulation, à notre connaissance. Il appartient aux participants de respecter les règles de circulation du code de la route, panneaux et signalisations existantes sur les parties du circuit.
7. **L'itinéraire du circuit** est établi avec l'accord des propriétaires des terrains visités; le passage sur ces domaines se fait sous la seule responsabilité de l'organisateur.
8. **Le respect de l'environnement, des terrains et des autres usagers** est la règle première de la randonnée. L'initiateur se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement nuirait à l'organisation, à l'environnement ou jugé dangereux pour les autres participants.
9. **Les participants** engagent leur propre responsabilité civile vis-à-vis des dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer à des tiers ou dont ils pourraient être victime eux même pendant la durée de cette balade.
10. **Très important** : Le participant est invité à évaluer, en toute conscience, ses aptitudes physiques, sa capacité à pouvoir piloter son engin avec toute la sécurité requise et avec l'expérience qui convient dans la maîtrise de la conduite de moto. Dans le cas contraire, l'initiateur ne pourrait être tenu pour responsable.
11. **En cas de litiges**, les recours éventuels ou réclamations seront présentés par lettre recommandée avec accusé de réception au responsable de l'association, organisateur de la randonnée ; après analyse, le courrier sera, soit traité par les responsables organisateurs, soit transmis à l'assureur pour suites à donner, le demandeur en étant informé.
12. **L'annulation à la participation** de la balade ne pourra intervenir que dans un délai supérieur à 15 jours avant la date de la manifestation. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être demandé.
13. **La participation** à cette randonnée implique, après lecture, de l'acceptation sans réserve du présent règlement

Confirmation d'inscription visible sur le www.randoc-organisation.fr

Signature :

Date : 2014

(Précédée des mentions :

« Lu et approuvé - Bon pour accord »)



4^{ème} édition
Samedi 7 juin



7-8 Juin 2014

La Ronde des Lacs en Limousin

16h00 : accueil des participants et contrôles

18h30 : 1^{er} départ

A partir de 22h00 : Repas

7h00 : accueil des participants et contrôles

8h00 : briefing (rappel de sécurité)

8h15 : 1^{er} départ

12h30/14h00 : Pause déjeuner

13h00 : réouverture du circuit

A partir de 19h30 : Apéritif, repas et animation

Dimanche 8 juin

[Bulletin d'inscription](#) (A nous renvoyer avant le 15 mai 2014)

	Descriptifs	Unité	Prix	Total
Pilote	Rando nocturne		10 €	
	Rando + casse croute sur circuit + repas dimanche midi		45 €	
	Repas accompagnateur Dimanche midi		10 €	
	Repas dimanche soir + animation		12 €	
	Forfait week-end (Randos et 2 repas)		67 €	
Tél./Port. :		TOTAL		
Nom : Prénom :		Signature :		
Adresse :				
m@il :				
Marque et type de moto				
Permis de conduire (date ; lieu et numéro)				
Immatriculation n° :				
Assurance (compagnie et n° de police)				

Bulletin d'inscription à envoyer avant le : 15 mai 2014 accompagné d'un chèque à l'ordre de Rand'oc organisation.

(Encaissement une semaine avant l'épreuve)

à RAND'OC ORGANISATION « Le Moulin » 87120 BEAUMONT DU LAC

www.randoc-organisation.fr

Pour tous renseignements : **PASCAL au 06 09 73 34 87**

ITINERAIRE : Autoroute A 20 **LIMOGES** : sortie 35, direction **EYMOUTIERS** – D43 : **BEAUMONT DU LAC** (Lac de Vassivière)